

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 354

Occupation du domaine public,
Interdiction de stationnement,
Restriction de circulation,

Du lundi 03 Aout 2026,
Au mercredi 5 Aout 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de reprise de pavés, par l'entreprise **COLAS** pour le compte de **VEOLIA**, il est nécessaire d'occuper les emprises, d'interdire le stationnement et de restreindre la circulation, au droit du 9 Rue de Beauvais.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au du 9 Rue de Beauvais, du lundi 03 Aout 2026 au mercredi 5 Aout 2026.

Article 2 : L'entreprise **COLAS** est autorisée à occuper le domaine public au droit du 9 Rue de Beauvais, du lundi 03 Aout 2026 au mercredi 5 Aout 2026.

Article 3 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du chantier Rue de Beauvais, du lundi 03 Aout 2026 au mercredi 5 Aout 2026.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.



Fait à Senlis, le 31 JUIL. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire